



Recommandation de bonnes pratiques professionnelles

## La conduite de l'évaluation interne dans les établissements et services soumis à la Loi du 2 janvier 2002

**Les apports de la recommandation :** Pertinence et qualité s'apprécient à l'aune de l'adaptation des réponses aux besoins et attentes des usagers, dans le cadre des missions imparties à l'établissement ou au service. Son ambition est d'apporter des repères méthodologiques à l'ensemble des ESSMS, quelle que soit la taille de la structure. Le groupe de travail a identifié des enjeux communs aux ESSMS tels que la promotion de l'autonomie et de la qualité de vie, la protection et la prévention des risques liés aux situations de vulnérabilité, l'effectivité des droits, à travers la personnalisation de l'accompagnement.

### Objectif :

- ▶ Présenter la recommandation de bonnes pratiques professionnelles
- ▶ Réflexion collective sur les moyens à mettre en oeuvre pour permettre son appropriation au sein de l'établissement et service
- ▶ Apporter des précisions méthodologiques qui permettront d'enrichir les démarches engagées ou à venir

### Contenu :

#### ▶ Première partie

**Le contexte d'élaboration** de la recommandation de bonne pratique "Conduite de l'évaluation interne" : éléments juridiques et réglementaires, définitions de concepts, analyse des travaux antérieurs de l'ANESM et du CNESM. (*documents remis en formation*)

#### ▶ Deuxième partie :

- **Apports méthodologiques pour la conduite de l'évaluation interne**
- **Les caractéristiques communes à l'accompagnement des usagers retenus par la RBP :**
  - *La personnalisation, l'évaluation des besoins et attentes, la réévaluation des choix effectués pour l'accompagnement sont des éléments essentiels à prendre en considération dans toutes les situations.*
  - *L'accompagnement est toujours pluridisciplinaire ; la circulation des informations, la cohérence des interventions sont gages d'efficacité.*
  - *Les usagers s'inscrivent toujours dans un parcours en amont et en aval de leur passage au sein d'un ESSMS.*

#### ▶ Troisième partie :

- **Retours d'expériences**
- **Présentation de référentiels**
- **Modalités d'appropriation et de diffusion**

#### ▶ Fin de la formation :

**Sortir de l'évaluation interne et préparer l'évaluation externe**

**Date :** 15 avril 2010

**Durée :** 1 jour

**Coût :** 120 €uros

**Lieu :** Bordeaux

### Public visé :

- ✓ Responsables d'associations gestionnaires d'établissements du secteur social et médico-social
- ✓ Responsables d'établissements, cadres de direction
- ✓ Educateurs, moniteurs-éducateurs, AMP, assistants de service social
- ✓ Aides-soignants, Infirmiers DE,...

### Intervenant :

**Thierry DIMBOUR**, Directeur du CREAHI d'Aquitaine, diplôme de l'IEP, CAFDES, consultant qualité AFNOR.

### Durée de la formation :

1 jour (6 heures).

### Coût de la formation :

Le coût pédagogique est de 120 €uros (par personne).

### Date, horaires et lieu de la formation :

1 session est organisée **le jeudi 15 avril 2010** de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 (15 personnes maximum par session) au CREAHI d'Aquitaine (Espace Rodesse, CS 81487, 103 ter rue Belleville, 33063 Bordeaux Cedex). D'autres dates seront proposées en fonction des inscriptions.

### Inscriptions :

Bulletin d'inscription disponible sur le site Internet :

<http://www.creahi-aquitaine.org/formationRBPevaluationinterne15avril.pdf> ou sur simple demande. Date limite : **le 2 avril 2010**.

Le CREAHI d'Aquitaine s'engage à informer l'établissement 8 jours avant le début de la formation, de sa confirmation ou de son annulation (le CREAHI se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la session si le nombre de participants est insuffisant).

En cas d'annulation de l'inscription moins de 10 jours avant la session, des frais de dédit seront retenus.

Une attestation de formation sera remise après chaque action.

N° Formation Permanente : 72 33 00588 33.

Cette action de formation peut également s'effectuer dans votre établissement pour tout ou partie du personnel de votre établissement ou service.

**Pour tout renseignement complémentaire,  
contactez le CREAHI d'Aquitaine  
au 05.57.01.36.50  
[info@creahi-aquitaine.org](mailto:info@creahi-aquitaine.org)**